



LE PONT DE SOUILLAS

AUJAC

Mise à jour : Novembre 2012

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE DE BAINNADE

Contact : Commune de Aujac : 04 66 61 15 51
 Nom de la Baignade : Pont de Souillas
 Commune : Aujac
 Département : Gard
 Région : Languedoc-Roussillon
 Responsable : Le Maire d'Aujac
 Saison balnéaire : du 1er Juillet au 31 Août
 Nature : Dalle rocheuse + sable
 Longueur : 75m
 Largeur : 6m
 Poste de secours/surveillance : Non
 Equipements (sanitaires, poubelles) : Aucun
 Fréquentation pendant la saison balnéaire : <50 baigneurs

SCHEMA DE LA PLAGE, INSTALLATIONS ET ACCES



HISTORIQUE DE LA QUALITE DE L'EAU

Qualité de l'eau au cours des 4 dernières années selon la Directive 76/160/CEE :

Années	2008	2009	2010	2011
Classement	A	A	A	A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité moyenne
- C : Eau pouvant être momentanément polluée
- D : Eau de mauvaise qualité

CARTE DE LA ZONE D'ETUDE



Réseau hydrographique
 Zone de baignade étudiée

INVENTAIRES DES SOURCES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION

Diagnostic				Gestion préventive des sources de pollution			Plan d'actions	
Indicateur Carte	Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures préventives au quotidien	Gestion de crise	Principales mesures de réduction des pollutions	Date de réalisation
1	Ruissellement des eaux pluviales et lessivage des sols	Moyen	Rapprochée	Coloration anormale de l'eau Indicateurs bactériologiques Entérocoques intestinaux / 100ml > 660	Observation visuelles Entretien du site Actualisation de l'information au public	Prise d'un arrêté municipal d'interdiction temporaire de baignade Affichage sur site de l'interdiction temporaire de baignade Investigations terrain / Analyses	Mise en place éventuelle d'un système de pompage des flottants et de curage en cas de débordements	
2	Assainissement non collectif	Faible	Eloignée				E.Coli/100ml compris entre 1800 et 2000	Observation visuelles Entretien du site Actualisation de l'information au public
3	Présence d'animaux sauvages (sangliers, vaches...)	Faible	Rapprochée				Informations aux publics et fédérations de chasse : "ne pas laisser d'animaux morts à proximité des rivières - avertir le syndicat de rivière et la collectivité"	